



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 mars 2019, à 20 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Monsieur Yannick Thibeault, district 4 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

19-03R-075

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

19-03R-076

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- Rapport du trésorier conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités (LERM)



No. résolution
ou annotation
19-03R-077

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 412 009.76 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE MARS 2019

#		MONTANT
chèque	FOURNISSEUR	
60972	Andrée-Anne Chevarie	203,29 \$
60973	Carolyne Leblanc	75,00 \$
60974	Suzie Ward	249,63 \$
60975	Association hockey mineur St-Lin-Laurentides	16 000,00 \$
60976	Alliance de l'industrie touristique	2 154,68 \$
60977	Association des pompiers auxiliaires	600,00 \$
60978	Ass. Des directeurs municipaux	993,38 \$
60979	Basch textiles Canada	603,62 \$
60980	Compass minerals	7 396,46 \$
60981	Corporation des officiers municipaux	649,61 \$
60982	Josée Collin	267,50 \$
60983	Les carrières Joliette	9 337,92 \$
60984	Cummins Est du Canada	678,36 \$
60985	Déneigement EP	2 414,48 \$
60986	Le devoir	321,86 \$
60987	Dicom Express	119,16 \$
60988	Les Emballages Ralik	3 432,09 \$
60989	Joliette Hydraulique	2 618,07 \$
60990	Les entreprises Jean-Denis Roy	1 523,71 \$
60991	Enseignes CMD	1 460,18 \$
60992	Excavation Boulatec	524,28 \$
60993	Nortrax	713,53 \$
60994	EMRN	291,97 \$
60995	Fonds de l'information sur le territoire	208,00 \$
60996	Flash formation	1 092,26 \$
60997	Ferme Guy Rivest	275,94 \$
60998	Gagnon, Cantin, Lachapelle	7 408,56 \$
60999	Remorquage Desormeaux	442,65 \$
61000	Gaz propane Rainville	3 168,21 \$
61001	Groupe métropolitain	199,00 \$
61002	Librairie Lu-Lu	2 189,20 \$
61003	Lanaudière diesel	201,65 \$
61004	Diane Lesage	80,00 \$
61005	Location 125.com	187,01 \$
61006	Leblanc illumination	682,12 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

61007	LCM électrique	3 091,82 \$
61008	Marché S. Beaulieu	702,11 \$
61009	Mat. Const. Harry Rivest	21,24 \$
61010	Marceau Soucy Boudreau	4 598,10 \$
61011	Oxygene Millenair	705,95 \$
61012	Omnivigil Solutions	227,09 \$
61013	Pinard Moto sport	2 161,35 \$
61014	Purolator courrier	5,23 \$
61015	Les pétroles Bernard et frère	4 840,37 \$
61016	Patrick Morin	97,25 \$
61017	Émilie Petrin	498,84 \$
61018	Porte de garage MSK	1 099,19 \$
61019	Parallèle 54	1 063,52 \$
61020	Benson	2 876,78 \$
61021	Perseides technologie 2012	948,54 \$
61022	Québec linge	817,88 \$
61023	Remorque 125	31,60 \$
61024	Librairie Raffin	752,41 \$
61025	Silencieux qualité mufflers	387,43 \$
61026	Au sentier de l'érable	1 650,00 \$
61027	Services hydrauliques Lanaudière	98,62 \$
61028	SPA régionale	3 449,25 \$
61029	Auto pièces tracteur 125	4 113,53 \$
61030	Videotron multiservices	6 065,66 \$
61031	Pompes Villemaire	2 349,84 \$
61032	Jean-Marc Wolfe	224,67 \$
61033	Daniel Laberge transport	2 532,33 \$
61034	Gary Mailloux	111,12 \$
61035	Olivier Chaloux	66,86 \$
61036	Les productions méga-animation	1 476,28 \$
61037	Annick Mongeon	400,00 \$
61038	Alarme et sécurité PM	684,10 \$
61039	Aquatech	4 608,58 \$
61040	Bureau Laurentides	2 229,03 \$
61041	Bibliofiche	163,61 \$
61042	Couvreurs Smith et Lachance	5 691,26 \$
61043	Entreprise Malisson	8 070,38 \$
61044	Déneigement Péloquin	12 140,35 \$
61045	Les imprimés administratifs	132,22 \$
61046	Les machineries St-Jovite	743,54 \$
61047	Terre des jeunes	455,18 \$
61048	Ass. Des chefs en sécurité incendie	304,68 \$
61049	Bélanger Sauvé	96,29 \$
61050	Chemaction	971,54 \$
61051	Chalut auto Joliette	65,59 \$
61052	Benoit Dupuis extincteurs	420,25 \$
61053	L'ami du bûcheron	183,91 \$
61054	Lussier centre du camion	293,19 \$
61055	Mutu-A-Gest	845,07 \$
61056	Receveur général du Canada	1 714,00 \$
61057	Maxime Varin	1 034,71 \$
61058	Portes et fenêtres Varin	233,40 \$

157 309,12 \$



No. résolution
ou annotation

VIREMENTS BANCAIRES 2018

S475	Ace Arthur Rivest	1 196,34 \$
S476	CRSBP des Laurentides	14 621,06 \$
S477	Créations MD	689,83 \$
S478	Camins Inter-Lanaudière	444,88 \$
S479	Excavation Carroll	15 515,29 \$
S480	EDF	197,30 \$
S481	FNX-INNOV	4 139,10 \$
S482	Chaussures Husky	565,61 \$
S483	Ico technologies	344,92 \$
S484	Juteau Ruel	678,48 \$
S485	Kiwi le centre d'impression	3 018,09 \$
S486	Les pièces Camion R. Lauzon et fils	158,99 \$
S487	Énergies Sonic RN	25 186,65 \$
S488	Librairie Martin	2 740,68 \$
S489	Groupe Lexis média	196,60 \$
S490	Groupe Ultima	384,00 \$
S491	MRC de Montcalm	76 914,72 \$
S492	Société canadienne des postes	617,20 \$
S493	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	4 694,75 \$
S494	STI	4 888,74 \$
S495	Suspension Beaudry et fils	1 496,45 \$
S496	Tenaquip limited	161,70 \$
S497	Techno Feu	15,76 \$
S498	Toromont Cat	3 289,20 \$
S499	Municipalité de Rawdon	452,33 \$
S500	Vohl	121,87 \$
S501	Voxsun télécom	620,34 \$
S502	Annie De Lisio	2 711,97 \$
S503	EBI Environnement	61 585,60 \$
S504	Nathalie Lépine	68,89 \$
S505	Jean-Pierre Charron	193,50 \$
S506	Félix sécurité	261,57 \$
S507	Techsport	3 546,21 \$
S508	Vitro Vision	372,97 \$
S509	Aréo-Feu	526,41 \$
S510	Cansel	15 291,61 \$
S511	Centre du pneu Villemaire	4 331,18 \$
S512	Les entreprises Nova	87,36 \$
S513	Réal Huot	1 934,60 \$
S514	Soudure et usinage Nortin	336,30 \$
S515	Techno diesel	101,59 \$

TOTAL: 254 700,64 \$
ADOPTÉE

19-03R-078

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de février et totalisant un montant de 957 001,78 \$.



No. résolution
ou annotation

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE MARS 2019

#	Chèque Fournisseur	Montant
	Mario Guillemette / Céline Langlois	1 000,00 \$
	Animations Clin d'œil	614,77 \$
	Location de vaisselle Lanaudière	688,23 \$
	Bernard Malo	117 562,44 \$
	Bernard Malo	227 087,92 \$
	Animation Gargouille	400,00 \$
	Josée Collin	250,00 \$
	Déneigement EP	2 414,48 \$
	Excavation Boulatec	524,29 \$
	Ferme Guy Rivest	275,94 \$
	Tracteur 125	1 275,30 \$
	Entreprise Malisson	8 070,38 \$
	Déneigement Péloquin	12 140,35 \$
	Terre des jeunes	910,36 \$
	Suzie Ward	224,45 \$
	Vincent St-Louis-Gagnon	435,00 \$
	Alain Côté	1 353,00 \$
	Association forestière de Lanaudière	150,00 \$
	Nortrax	219 355,05 \$
	Les habitations innova-plex	1 000,00 \$
	Karine Lafetière	91,06 \$
	Les Trois Tetus	7 500,00 \$
	Andrée-Anne Chevarie	154,94 \$
	Syndicat des pompiers	680,00 \$
	Union des employés	1 678,76 \$
	Émilie Petrin	298,26 \$
	Ordre des comptables professionnels agréés	1 115,50 \$
	Ordre des urbanistes du Québec	688,00 \$
	Total	607 938,48 \$
	ACCÈS D	
	Hydro-Québec	4 550,36 \$
	Bell mobilité	25,88 \$
	Bell Canada	518,12 \$
	Hydro-Québec	7 173,81 \$
	Vidéotron ltée	301,68 \$
	Société de l'assurance automobile du Québec	25 060,99 \$
	Visa Desjardins	4 041,96 \$
	Ministre du Revenu du Québec	45 926,35 \$
	Receveur général du Canada	
	Receveur général du Canada	19 105,70 \$
	Hydro-Québec	1 999,64 \$
	Telus	1 484,37 \$
	Vidéotron ltée	245,88 \$
	Bell Canada	177,05 \$
	Hydro-Québec	4 278,16 \$
	Ministre du Revenu du Québec	42 298,39 \$
	Receveur général du Canada	16 979,99 \$



No. résolution
ou annotation

Total: 174 168,33 \$

VIREMENTS BANCAIRES ÉMIS

Excavation Carroll 9 956,25 \$

Total: 9 956,25 \$

Paie 04: 03-02 au 16-02-2019 79 676,75 \$
Élus 5 298,19 \$
Cols Bleus 28 915,35 \$
Étudiants 204,16 \$
Cols Blancs 16 949,58 \$
Cadres 21 649,98 \$
Pompiers 6 659,49 \$

Paie 05: 17-02 au 02-03-2019 85 261,97 \$
Élus 4 926,53 \$
Cols Bleus 28 714,21 \$
Étudiants 154,99 \$
Cols Blancs 15 223,23 \$
Cadres 28 095,26 \$
Pompiers 8 147,75 \$

TOTAL: 957 001,78 \$

ADOPTÉE

19-03R-079

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MESURE D'URGENCE VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 31 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 21 000 \$;
- la Municipalité autorise la directrice générale adjointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.



VOLET 2

Ce formulaire PDF peut être complété à l'écran et enregistré avant d'être imprimé.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE

1. Renseignements sur la municipalité

Nom : Municipalité de Sainte-Julienne Code géographique : 63060
Adresse postale : 2450, rue Victoria Code postal : J0K 2T0
Sainte-Julienne (Québec)

2. Renseignements sur l'identité de la personne présentant la demande et interlocuteur au dossier

Prénom : Nathalie Nom : Girard
Fonction : Directrice générale adjointe
Téléphone : (450) 831-2688 poste : 7111 Courriel : nathalie.girard@sainte-julienne.ca

3. Plan de sécurité civile

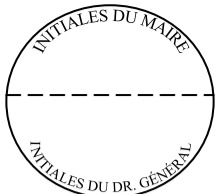
3.1 Votre municipalité possède-t-elle un plan de sécurité civile à jour? OUI NON

3.2 Votre municipalité a-t-elle complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique?
OUI NON

4. Actions réalisées depuis le 9 mai 2018 ou qui le seront et engagement financier de la municipalité

Volet 2 du programme : décrire les actions que la municipalité entend réaliser (joindre une annexe au besoin)

Procéder à l'acquisition des équipements de télécommunications et informatiques permettant le traitement, la réception et la transmission relative à la gestion des sinistres afin de rejoindre également les chefs de missions et tous les intervenants.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

Coût total estimé : 31 000 \$ Valeur de la contribution de la municipalité : 21 000 \$

Aide financière demandée : 10 000 \$ (maximum 10 000 \$)

4.1 Aide financière additionnelle pour action regroupée en tout ou en partie pour le volet 2

Demandez-vous l'aide financière additionnelle **maximale de 2 000 \$** pour action regroupée avec au moins une autre municipalité admissible pour le volet 2 ? OUI NON

Si OUI, identifier la ou les municipalités admissibles avec qui vous réaliserez votre plan de sécurité civile en vue de respecter le règlement sur les secours minimaux quant au **volet 2** du programme :

1° code géographique : _____ Nom : _____

2° code géographique : _____ Nom : _____

3° code géographique : _____ Nom : _____

4° code géographique : _____ Nom : _____

(Joindre une annexe au besoin)

5. Renseignements obligatoires requis pour le versement de l'aide financière

5.1 **Joindre** au formulaire une photocopie d'un chèque officiel de la municipalité annulé ou d'un spécimen PDF fourni par votre institution financière pour les dépôts directs, indiquant le compte où tout dépôt doit être effectué.

5.2 Adresse courriel pour l'envoi de l'avis de versement : nathalie.giard@sainte-julienne.com

5.3 Ne pas oublier de **joindre** un exemplaire certifié conforme original de la **résolution** de la municipalité approuvant cette demande d'aide financière et précisant, en cas d'action commune, les noms des autres municipalités du regroupement, selon le modèle fourni par l'Agence.

Signature Richard Desormiers

Date 7 mars 2019

Faire parvenir l'ensemble des documents (formulaire, résolution, spécimen de chèque) par courrier ou par messagerie à :

Agence municipale 9-1-1 du Québec
300-2954, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4T2

Renseignements

Téléphone : 418 653-3911, poste 221, ou sans frais 1 888 653-3911

Courriel : info@agence911.org

Site Web, onglet sécurité civile : www.agence911.org

A911SC-FDS2018V1
© Agence municipale 9-1-1 du Québec

2

ADOPTÉE

19-03R-080

AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le réaménagement de l'ancienne partie du 2450, rue Victoria aura lieu dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT la nécessité de meubler certains nouveaux locaux, dont la salle de conférence et la salle du conseil;

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins en informatique par l'ajout de câblage et de certains équipements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a budgété des argents pour l'acquisition d'immobilisation par le fonds général;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

- le conseil autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'achat des meubles et équipements informatiques nécessaires à l'aménagement des locaux, le tout conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur;
- cette dépense soit défrayée par le fonds général au poste d'immobilisation conformément au budget adopté

ADOPTÉE

19-03R-081

QUOTE-PART MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté les règlements 492-2018, 493-2018 et 494-2018 décrétant la répartition des dépenses pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements imputent à la Municipalité le prélèvement de quote-part, à être versée selon diverses modalités;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ces quotes-parts a été dûment budgété;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement des quotes-parts totalisant 760 772 \$ conformément aux modalités de versement établies par les règlements adoptés par la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

19-03R-082

OFFRE DE CESSION ~ LOT 4 304 951

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 304 951 est connu et désigné comme étant la rue place Mireault;

CONSIDÉRANT QUE ce lot apparaît au rôle comme étant propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce lot et le lot 4 081 082 étaient désignés, avant la réforme cadastrale, comme étant les lots 217-8 et 217-11;

CONSIDÉRANT QUE selon les actes notariés retracés, ces lots appartiennent aux propriétaires du lot 4 081 082;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci sont en démarche de vendre le lot 4 081 082;

CONSIDÉRANT QU' une offre de cession a été déposée par eux au profit de la Municipalité;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE place Mireault est une rue entretenue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'intention de la Municipalité de régulariser la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte l'offre de cession du lot 4 304 951 à titre gratuit tel que déposé par M. Réjean Bouchard et Mme Mireille Cholette et datée du 21 février 2019;

QUE les frais de transaction soient assumés par la Municipalité;

QUE M^e Guy Hébert, ou tout autre notaire instrumentant de la firme Gagnon, Cantin, Lachapelle notaires S.E.N.C.R.L, soit mandaté pour rédiger les actes translatifs nécessaires à cette cession;

QUE le maire et la directrice générale, ou en leur absence le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires pour donner plein droit à la présente résolution.

ADOPTÉE

19-03R-083

FERMETURE ANCIENNE ROUTE 18

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir d'ordonner la fermeture de tout chemin;

CONSIDÉRANT QUE depuis la reconstruction de la Route 18 qui est maintenant désignée Route 125, l'emplacement de celle-ci a été relocalisé;

CONSIDÉRANT QUE depuis ladite relocalisation le résidu de l'ancien chemin public, Route 18 n'est plus requis pour le chemin public Route 125 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de décréter l'ancien chemin (Route 18) qui correspond au lot numéro 3 683 062 du Cadastre du Québec fermé comme chemin public ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits ;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le conseil municipal décrète la fermeture comme publique de toute la partie de l'ancienne Route 18 qui correspond au lot numéro 3 683 062 du Cadastre du Québec et qui correspondait autrefois à une partie du lot 709 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, d'une superficie de 2 955,4 mètres carrés.

QUE suite à l'adoption de la présente résolution de fermeture, le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, si besoin en est, tous les actes nécessaires pour constater et confirmer que la partie de l'ancienne Route 18 qui correspond au lot numéro 3 683 062 du Cadastre du Québec, est bien aujourd'hui la propriété de la Municipalité de Sainte-Julienne, qui pourra à l'avenir en disposer comme bon lui semblera.

ADOPTÉE

19-03R-084

BOUTEILLES D'EAU - ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles indique comme priorité la réduction à la source issue des objectifs 3RV (réduction, recyclage, réemploi et revalorisation);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs millions de tonnes de déchets de plastique par année se retrouvent dans les océans et que le plastique prend des centaines d'années à se dégrader lorsqu'enfoui;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars est la journée mondiale de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs études démontrent la toxicité de certains plastiques et leur impact sur la santé et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en tant qu'organisme public a une responsabilité face au développement durable et à la qualité de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE par ce geste écoresponsable, la municipalité de Sainte-Julienne montre l'exemple et encourage les citoyens à joindre leurs efforts dans le but de réduire l'utilisation des bouteilles de plastique à usage unique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'engage à mettre fin à l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique lors des événements organisés par la Municipalité.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
19-03R-085

CRÉATION D'UN COMITÉ

- CONSIDÉRANT QUE la route 125 est la principale voie d'accès depuis Montréal vers les régions de la Matawinie et de Montcalm;
- CONSIDÉRANT QUE les nombreux problèmes de circulation et d'engorgement de la route 125 dans les municipalités de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne ont d'importantes répercussions pour ces deux municipalités ainsi que pour toutes les municipalités bordant cette route jusqu'à St-Donat, nuisant au développement dans la région;
- CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités bordant la route 125, des régions de la Matawinie et de Montcalm souhaitent procéder à la création d'un comité afin de rassembler leurs voix autour d'un projet commun, soit le prolongement de l'autoroute 25;
- CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 25 a fait l'objet de revendications constantes des élus de la région, et ce, depuis les années 1970;
- CONSIDÉRANT QUE des expropriations ont d'ailleurs été effectuées dans les années 1970 en vue de cet éventuel prolongement qui ne s'est jamais concrétisé;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité entend intervenir auprès des instances décisionnelles supérieures afin de discuter des enjeux qui les préoccupent et obtenir des engagements formels afin de faire avancer ce dossier prioritaire du prolongement de l'autoroute 25;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité de pilotage sera formé de deux maires de chacune des MRC soit, monsieur Jean Pierre Charron, maire de Ste-Julienne et monsieur Michel Brisson, maire de St-Esprit et monsieur Bruno Guilbault, maire de Rawdon et de Joé Deslauriers, maire de St-Donat;
- CONSIDÉRANT QUE ce comité sera présidé par le maire de la municipalité de Sainte-Julienne, monsieur Jean-Pierre Charron et monsieur Bruno Guilbault, maire de la Municipalité de Rawdon agira à titre de vice-président;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil consent à la création du Comité – Prolongement de l'autoroute 25, lequel sera présidé par le maire de la municipalité de Sainte-Julienne, monsieur Jean-Pierre Charron et dont monsieur Bruno Guilbault, maire de la municipalité de Rawdon agira à titre de vice-président.

D'appuyer ce comité dans leurs démarches.

ADOPTÉE

19-03R-086

CONTRAT DE SERVICE ~ AUTOROUTE 25

CONSIDÉRANT la création d'un comité du prolongement de l'autoroute 25;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire s'adjoindre des services professionnels pour la rédaction du document de présentation du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par FLIP communications et stratégies;

CONSIDÉRANT QUE le comité a convenu de partager les frais engendrés à l'ensemble des municipalités touchées par ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Sainte-Julienne est président de ce comité et de ce fait, la Municipalité assumera la portion administrative de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil, au nom du comité du prolongement de l'autoroute 25, mandate la firme FLIP communications et stratégies, pour rédiger le document de présentation, le tout pour un montant de 5 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom du Comité de suivi de la 25, le contrat à intervenir;

QUE ce montant soit partagé entre les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Donat, Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la Merci et autorise la directrice générale à facturer lesdites municipalités en conséquence.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
19-03R-087

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

FERMETURE DE RUE ~ LOT 2 800 179

CONSIDÉRANT la résolution 18-03R-095 autorisant la cession du lot numéro 2 800 179 du Cadastre du Québec aux propriétaires du lot numéro 2 540 002 du Cadastre du Québec moyennant le paiement d'une somme de 500,00\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot numéro 2 800 179 du Cadastre du Québec correspond à un ancien chemin (rue) ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la fermeture de cet ancien chemin (rue) afin que le notaire, M^e Guy Hébert, puisse procéder à la cession ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise et décrète la fermeture de l'ancien chemin (rue) qui correspond au lot numéro 2 800 179 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

19-03R-088

CONVENTION D'ABONNEMENT À MEMENTO - SQDT

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a signé une entente avec le Service québécois de traitement documentaire de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après nommé (SQTD);

CONSIDÉRANT QUE des modifications apportées au service entraînent l'obligation de signer une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE les services de SQDT sont appréciés et utiles au département de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont sans frais;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) concernant l'utilisation du SQT.D.

ADOPTÉE

19-03R-089

POLITIQUE DE SUBVENTION À L'ÉLITE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a adopté la *Politique de soutien à la relève sportive, culturelle et scientifique*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet aux juliennois et juliennes de déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie sa part de cette politique via sa quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de ne pas doubler l'aide financière offerte;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée dans le cadre de cette politique est plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil abroge la Politique de subvention à l'élite adoptée en 2012.

QUE les demandes reçues pour l'obtention d'une aide financière relative à cette politique soient référées à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

19-03R-090

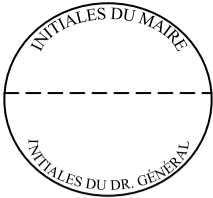
DEMANDE DE SUBVENTION ~ FDT (CULTURE ET ÉVÈNEMENT)

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds de Développement du territoire (FDT) de la MRC volet culture et événement pour la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en préparation de la Fête nationale qui se tiendra le 22 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement, un spectacle sera présenté, mettant en vedette un artiste récipiendaire de dix (10) trophées Félix;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de se prévaloir des sommes disponibles pour alléger le coût de cet événement;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FDT volet culture et événement pour l'organisation des festivités de la Fête nationale qui se tiendra au parc Quatre-vents le 22 juin prochain;

QUE la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit un minimum de 20 % des coûts admissibles;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit désignée responsable du projet;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'obtention de ladite aide financière.

ADOPTÉE

19-03R-091

CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre annuellement un service de Camp de jour et un service de garde s'adressant de la maternelle jusqu'à la 6^e année;

CONSIDÉRANT l'intention d'offrir ce service pour la période du 1^{er} juillet au 23 août 2019 pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour sera offert au Camp Mariste;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Mariste offre la possibilité de signer une entente de 3 ans, soit pour les étés 2019-2020 et 2021 au coût de 20 \$ par jour par enfant pour les années 2019 et 2020 et de 20.60 \$ pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut permettre l'accès au plus grand nombre possible de jeunes en assumant une partie des coûts du Camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil décrète la tenue d'un Camp de jour assorti d'un service de garde pour la période du 1^{er} juillet au 23 août 2019, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le camp de jour soit offert au Camp Mariste de Rawdon;

QUE le service de garde et le point de départ soient localisés à l'école du Bouton d'or;

QUE le service de transport soit entièrement assumé par la Municipalité;

QUE les coûts d'inscription pour le Camp de jour soient, pour les enfants d'une même famille, établis à 13 \$ par jour pour le 1^{er} enfant, 12 \$ par jour pour le 2^e et à 11\$ par jour pour le 3^e;

QUE l'excédent entre le coût d'inscription exigé des parents et le coût du Camp soit entièrement défrayé par la Municipalité;

QUE les coûts du service de garde sont établis à 6 \$ par jour par enfant;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à:

- signer une entente de trois ans avec le Camp Mariste établissant les coûts à 20 \$ par jour par enfant pour les années 2019-2020 et à 20.60 \$ pour 2021;
- réserver les services de trois autobus pour une période de six semaines et deux autobus pour la période de deux semaines constituant les vacances de la construction pour permettre le transport des jeunes vers le Camp Mariste;

QUE priorité d'inscription soit offerte aux résidents. Advenant que des places soient disponibles, les coûts d'inscription des non-résidents sont établis à 20 \$ par jour pour le Camp, 10 \$ par jour pour le transport et 6 \$ par jour pour le service de garde;

QUE si un enfant ne se présente pas au Camp, le montant de la subvention offerte par la Municipalité, de 10 \$ par jour d'absence, lui soit facturé;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'embauche des étudiants nécessaires à la tenue du service de garde conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs en pareille matière.

ADOPTÉE

19-03R-092

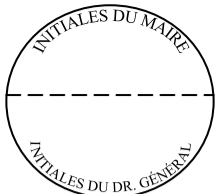
JOURNÉE DE L'AUTISME

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, en avril, le mois de l'autisme permet de sensibiliser et d'informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT l'invitation de la Société de l'Autisme, les Répits de Gaby et les Jardins du Méandre de participer au mois de l'autisme 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le conseil:

- déclare le mois d'avril *Mois de l'autisme*;
- s'engage à promouvoir les événements en lien avec l'autisme;
- invite toute la population à se vêtir de bleu le 2 avril prochain

ADOPTÉE

19-03R-093

BOUTON POUSSOIR BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque accueille des personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée n'est pas équipée de bouton poussoir facilitant l'accès de ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se conformer aux exigences concernant l'accès des personnes à mobilité réduite dans les immeubles publics;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la Municipalité doit doter la porte d'accès de la bibliothèque d'un opérateur de porte pour personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de Serrurier Montcalm et de LCM pour la fourniture et l'installation de l'équipement, ainsi que le raccordement électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les coûts reliés à l'installation d'un bouton poussoir permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la bibliothèque Gisèle-Paré, au montant de 5 097 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-03R-094

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation de locaux des écoles de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit un renouvellement automatique au 30 juin;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire revoir certains éléments de ce protocole pour assurer une accessibilité aux divers locaux disponibles dans les cinq écoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE certains locaux sont nécessaires à la poursuite des activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente révisé viendrait encadrer distinctement, et ce pour les deux parties, l'accessibilité aux locaux et/ou aux infrastructures appartenant à l'un ou l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil mandate la directrice des services culturels et récréatifs et le maire à négocier une entente avec la Commission scolaire des Samares pour l'accessibilité aux locaux des cinq écoles du territoire et/ou des infrastructures municipales, le partage des ressources et/ou dépenses, le cas échéant, ainsi que des modalités entourant la réservation de ces sites.

QUE la directrice des services culturels et récréatifs informe la Commission scolaire des Samares de l'intention de la Municipalité de signer un nouveau protocole dans les meilleurs délais et de ce fait, d'entamer les négociations au cours des prochaines semaines.

ADOPTÉE

19-03R-095

EMBAUCHE AIDE HORTICULTEUR

CONSIDÉRANT QUE les besoins de plus en plus grands au niveau du service d'horticulture afin d'assurer un entretien adéquat et efficace de nos espaces verts et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'aide-horticultrice régulière, affectée à temps plein, ne peut reprendre son travail avant la fin juin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a budgété l'embauche d'un aide-horticulteur temporaire pour une période de 920 heures pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de l'horticulture, parcs et environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le conseil autorise l'embauche de Geneviève Provencher à titre d'aide-horticulteur occasionnel pour une période de 900 heures, le tout conformément aux dispositions de la convention collective concernant l'embauche d'employé occasionnel.

ADOPTÉE

19-03R-096

LAMPADAIRES SOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE le parc Patenaude s'est doté de plusieurs infrastructures de jeux et de divertissements pour les enfants;

CONSIDÉRANT QU' afin de rendre le parc plus sécuritaire et plus attrayant, l'installation de 3 lampadaires solaires est recommandée;

CONDISÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture, environnement et parcs à :

- procéder à l'achat de 3 lampadaires solaires auprès de Vision Solaire Inc. au montant de 4 620.00 \$ plus les taxes applicables;
- mandater Clôture Arboit pour la fourniture et l'installation des poteaux et bases de béton au montant de 3 765.99 \$ plus les taxes applicables;
- mandater LCM Électrique pour l'installation de lampadaires solaires sur les futs au montant de 180 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses nécessaires à l'installation de lampadaires solaires au parc Patenaude soient défrayées par appropriation des sommes disponibles pour fins de parc.

ADOPTÉE

19-03R-097

MODULE DE JEU PARC QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat et l'installation d'un module de jeu pour les 5-12 ans dans le parc Quatre-vents;

CONSIDÉRANT QUE le modèle choisi, de type grimpeur, permet aux enfants de grimper et d'escalader en toute sécurité et de développer leurs habilités psychomotrices;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- autorise la directrice horticulture, environnement et parcs à :
 - procéder à l'achat d'un module de jeu grimpeur triple infinité auprès de la compagnie Techsport incluant l'installation au montant de 6 491.19 \$ plus les taxes applicables;
 - mandater la compagnie HMS pour fournir le matériel nécessaire à la fabrication de la fosse d'aire de jeux complète au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables;
 - fournir à HMS la fibre requise à la fabrication de la fosse au montant de 555 \$ plus les taxes applicables.
- affecte le paiement des dépenses nécessaires à l'achat et l'installation du module de jeux au parc Quatre-vents au fonds réservé pour fins de parc.

ADOPTÉE

19-03R-098

DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville, le conseil désire harmoniser les illuminations de Noël avec l'architecture du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter 7 nouveaux candélabres pour compléter le modèle d'étoile filante jusqu'à la route 125 sur la rue Cartier et l'achat de nouvelles guirlandes et lumières pour le parc Lionel-Ricard;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de nouveaux candélabres permettra d'illuminer la rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

CONSIDÉRANT QUE l'achat hâtif permet une économie de 25% sur le matériel;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice de l'horticulture, environnement et parcs à procéder à l'achat de 7 nouveaux candélabres à lampadaire et de nouvelles guirlandes pour le parc Lionel Ricard, pour un montant de 7 994.60 \$ plus les taxes applicables livraison incluse selon la soumission déposée par Leblanc Illumination.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
19-03R-099

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

INSTALLATION D'UN MUR RIDEAU AU CHALET DU PARC QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'installation d'un mur rideau dans le chalet du parc Quatre-vents pour isoler l'accès aux salles de toilettes;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été dûment budgétée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture, environnement et parcs à faire procéder à l'installation d'un mur rideau par la firme MobilFlex pour un montant de 2 298 \$ plus les taxes applicables dans le chalet du parc Quatre-vents.

ADOPTÉE

19-03R-100

EMBAUCHE TEMPORAIRE PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux de voirie pour l'été 2019 nécessite l'embauche de journaliers chauffeurs occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe de deux postes de journaliers chauffeurs occasionnels d'avril à novembre;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- embauche madame Cathy Brown à titre de journalier chauffeur occasionnel, 40 heures semaine, à compter de la mi-avril pour une période maximale de 28 semaines, conformément aux dispositions de la convention collective des cols bleus;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

- autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'embauche d'un deuxième journalier chauffeur occasionnel, 40 heures semaine à compter de la mi-avril pour une période de 28 semaines. Suite à la décision de la candidature retenue, elle devra informer le comité plénier.

ADOPTÉE

19-03R-101

LOCATION DE SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale hâtive et les précipitations de neige abondantes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élargir les domaines pour permettre le passage des équipements;

CONSIDÉRANT les besoins à venir pour le ramassage de la neige des artères principales et des rues du village;

CONSIDÉRANT les bris mécaniques sur le souffleur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- autorise le directeur des travaux publics à procéder à la location d'un souffleur auprès de Daniel Laberge Transport pour un montant maximum de 25 000.00 \$ taxes incluses afin de procéder au ramassage de la neige et entérine les dépenses de soufflage de la neige effectuées en urgence dans les domaines;
- entérine les dépenses des travaux de soufflage de la neige effectué dans les domaines de la municipalité à l'entreprise Malisson inc. pour un montant maximum de 25 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

19-03R-102

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 11 BERNARD MALO HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-371 le conseil a octroyé le contrat de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville à l'entrepreneur Bernard Malo Inc.;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 3 062 304 \$ (avant taxes), incluant des avis de changement de 48 404.02 \$, auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QU' un montant de 2 541 052.43 \$ plus les taxes applicables a déjà été versé à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 11 déposée par M. Martin Labonté, de la firme HTA;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 215 021.17 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Bernard Malo Inc. selon le certificat de paiement n° 11 déposé par M. Martin Labonté de HTA.

ADOPTÉE

19-03R-103

NOMINATION AU CCU

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 8 du Règlement n°. 858-12 abrogeant et remplaçant les règlements n°.609-04 et 692-06 et leurs amendements et constituant le Comité consultatif d'urbanisme, le conseil nomme, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat lorsqu'un siège est devenu vacant;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Michel Marchand;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme monsieur Éric Dufour, citoyen, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour terminer la durée du mandat en cours.

ADOPTÉE

19-03R-104

DEMANDE DE PIIA 2019-0001 ~ 2484, RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2019-0001 pour le 2484, rue Cartier visant l'implantation d'une enseigne sur poteau en cour avant d'une hauteur de 3.05m et d'une largeur de 1.22m représentant 8 espaces d'affichage, soit 1 par local à louer dans le bâtiment;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 6 mars 2019 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2019-0001 pour le 2484, rue Cartier conditionnellement à ce :

- que l'enseigne ait une hauteur maximale de 2.44m en incluant l'espace réservé pour le numéro civique du bâtiment;
- que les poteaux soutenant l'enseigne soient apparents sur toute leur hauteur;
- que ces derniers soient faits d'un matériau durable et s'agençant aux couleurs de l'immeuble;
- que les espaces d'affichage réservés aux professionnels soient uniformes, notamment en matière de lettrage et de couleur.

ADOPTÉE

19-03R-105

DEMANDE DE PIIA 2019-0002 ~ 1219, ROUTE 125

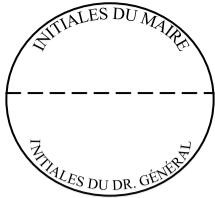
CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2019-0002 pour le 1219, route 125 visant à

- Démolir le deuxième étage et l'entrepôt en arrière;
- Agrandir le bâtiment afin d'accueillir trois (3) locaux commerciaux;
- Refaire la toiture (toit plat);
- Changer les portes de garage par des fenêtres en aluminium brun;
- Changer les autres fenêtres en aluminium brun;
- Refaire le revêtement extérieur en canexel couleur bois de sierra et sable;
- Refaire une portion de la façade en pierre architecturale dans les tons de gris/beige;
- Faire un aménagement paysager en cour avant;
- Réaménager une aire de stationnement composée de 44 places individuelles conformément au règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 6 mars 2019 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2019-0002 pour le 1219, route 125 conditionnellement à ce que:

- le revêtement de la toiture soit écologique (type toit blanc) dû à l'îlot de chaleur créé par le stationnement sur le terrain;
- un aménagement paysager soit bonifié sur la devanture du bâtiment par des plates-bandes et que des arbres ou arbustes soient ajoutés dans les parties gazonnées;

ADOPTÉE

19-03R-106

PREMIÈRE RÉOLUTION PPCMOI ~ LOT 4 081 030

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 817-11 permet au conseil d'établir des conditions d'approbation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée pour la construction de deux nouveaux bâtiments multifamiliaux de six logements chacun dans la zone R3-85;

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut faire l'objet d'une autorisation particulière en vertu du règlement 817-11;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder à l'adoption d'un premier projet de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de ce premier projet de résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Le conseil adopte le premier projet de résolution conformément aux dispositions du règlement 817-11 visant la délivrance des permis nécessaires à la construction de deux bâtiments multifamiliaux, dans la zone R3-85.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

La demande vise à construire deux bâtiments multifamiliaux de six logements chacun sur le lot 4 081 030 (futur 1577 à 1607 chemin du Gouvernement) dans la zone résidentielle R3-85. Les constructions de 14.02m x 15m chacune, auront une hauteur totale de 11.2m (deux étages plus le sous-sol), avec une aire de stationnement commune comprenant un total de 24 places, de l'aménagement paysager et deux bâtiments accessoires détachés à l'arrière. Les bâtiments seront construits à 10.6m de la ligne de lot avant et l'ensemble des logements auront une entrée sur le chemin du Gouvernement. Les deux bâtiments incluant les bâtiments accessoires détachés, et tous les aménagements seront construits dans un délai de 2 ans (juin 2019 à juin 2021).

Le règlement de zonage numéro 377 n'autorise pas, dans cette zone, les bâtiments de six (6) logements (article 77), la construction de deux bâtiments sur le même terrain (article 72), et une largeur de bâtiment de 14.02m (article 72.1).

Le conseil exige le respect des conditions suivantes pour l'approbation du projet soit :

- l'aménagement extérieur devra favoriser l'implantation de plantes indigènes;
- l'acceptation de la présente demande ne soustrait nullement le demandeur au respect des autres normes municipales applicables, notamment au niveau de la gestion des eaux pluviales et de l'aménagement des aires de stationnement;
- tous les plans, croquis et documents fournis dans le cadre de la présente demande ne pourront être modifiés sans l'acceptation préalable de la Municipalité;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2019 à 19h00 au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

19-03R-107

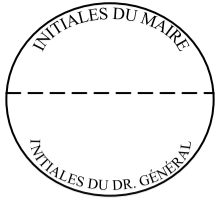
ACHAT REGROUPÉ D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les rapports SI-19-03, SI-19-04 et SI-19-05 préparés par le directeur du Service de prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée et datés du 13 février 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est l'Organisme désigné responsable du projet d'achat et de mise en commun de cylindres d'air respirable, d'appareils de protection respiratoire et de parties faciales, au terme de la résolution 18-09R-405;

ATTENDU les prix reçus, à savoir :

Aréo-Feu	1 465 745.64 \$ taxes incluses
Boivin et Gauvin Inc.	1 545 703.85 \$ taxes incluses
CSE Sécurité incendie Inc.	1 752 517.72 \$ taxes incluses



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT QU' il appartient à chacune des municipalités et villes participant au regroupement de transmettre le nombre d'équipements qu'elle souhaite acheter;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

Retient la proposition présentée par Aréo-Feu ltée pour l'ensemble du regroupement concernant la fourniture d'équipements de protection respiratoire;

Autorise l'achat pour la Municipalité de Sainte-Julienne des appareils et accessoires suivants pour une somme maximale 110 000 \$ plus les taxes applicables, à savoir:

- 14 appareils respiratoires G1
- 22 parties faciales
- 37 cylindres d'air 4500 psi 30 minutes.
- 6 piles rechargeables pour appareils respiratoires
- 1 chargeur multiple pour piles.

Autorise également le directeur du service incendie à procéder à l'achat de 17 supports d'appareils respiratoires pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et le directeur du Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir concernant la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable, conditionnellement à son acceptation par les services juridiques;

Autorise, suivant la signature de l'entente pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable, l'achat des appareils et accessoires nécessaires pour un montant maximal de 45 000 \$ plus les taxes applicables.

Finance la présente dépense par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

19-03R-108

EMBAUCHE POMPIER À L'ESSAI

CONSIDÉRANT le départ du pompier Alex McLean;

CONSIDÉRANT QU' il est important de conserver un effectif minimal pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Vincent Caron;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE celui-ci détient sa formation complète de l'Institut de Protection contre les incendies du Québec (IPIQ);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Vincent Caron à titre de pompier à l'essai conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur à compter du 12 mars 2019 conditionnellement à ce que, au plus tard le 30 juin 2019, son lieu de résidence soit dans la municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

19-03R-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière